

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 DÉCEMBRE 2014

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 8 décembre 2014 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur des travaux publics et directeur général adjoint
M. Nicolas Savard, directeur des loisirs

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 10439-12-14**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSOLU QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 24 novembre 2014**
- 3.1 Dépôt du procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 4 décembre 2014
- 4. Appel d'offres et soumissions**
 - 4.1 Octroi de la soumission pour le camion à neige 10 roues
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Octroi d'aides financières
 - 5.2 Nomination d'un maire-suppléant
 - 5.3 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour 2014
 - 5.4 Emplois d'été Canada – Demande de subvention 2014
 - 5.5 Vente d'un terrain à M. Stéphane Grenier et Mme Laurie Bergeron
 - 5.6 Vente d'un terrain à Mme Luce Lévesque et M. Dave Henry
 - 5.7 Mandat à BCF Avocats d'affaires
 - 5.8 Appui aux demandes adressées par Produits Forestiers Résolu
 - 5.9 Adoption des prévisions budgétaires 2015 de l'OMH de Clermont
 - 5.10 Signature d'un contrat social relatif aux aînés
 - 5.11 Adoption de la politique des aînés incluant son plan d'action (MADA)
 - 5.12 Motion de félicitations au Comité MADA
 - 5.13 Projet de fusion des Commissions Scolaires
- 6. Travaux Publics**
 - 6.1 Autorisation de signature – Chemin du Friche
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Comité consultatif d'urbanisme
 - 7.2 Demande d'installation d'enseignes au 76 rue des Érables
 - 7.3 Demande d'installation d'enseigne au 100 boul. Notre-Dame
- 8. Sécurité incendie**
 - 8.1 Nomination d'un pompier volontaire
- 9. Loisirs, culture et tourisme**

10. Avis de motion et règlements

10.1 Conformité à la Loi sur l'éthique

11. Comptes

11.1 Ratification des déboursés et salaires de novembre 2014

11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 30 novembre 014

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

13. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION NO. 10440-12-14

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉ-SOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 24 novembre 2014 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

3.1 Madame Brigitte Harvey, directrice générale, dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 4 décembre 2014.

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

4.1 OCTROI DE LA SOUMISSION POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION À NEIGE 10 ROUES 6 X 4

RÉSOLUTION NO. 10441-12-14

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des prix pour l'acquisition d'un camion à neige 10 roues;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été ouvertes le jeudi 4 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions présentées ont fait l'objet d'une étude de conformité et que la soumission conforme la plus avantageuse s'est avérée celle provenant de Camions International Élite Ltée pour un montant total de 132 471,70 \$ (taxes incluses);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSE-LIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont retient la soumission de la compagnie Camions International Élite Ltée pour l'acquisition d'un camion à neige 10 roues au coût de 132 471,70 \$.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Steeve Brousseau, Camions International Élite Ltée, 265 Étienne-Dubreuil, Québec (Québec) G1M 4A6 ainsi qu'à monsieur Cyrille Tremblay, Volvo Lac-St-Jean, 130 rue Rainville, Saint-Prime (Québec) G8J 1H5.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES

RÉSOLUTION NO. 10442-12-14

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

- Opération Nez Rouge
Aide financière

50 \$

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 DÉCEMBRE 2014

- SAAB 50 \$
Aide financière

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, cpa, 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

5.2 NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT RÉSOLUTION NO. 10443-12-14

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE Monsieur Éric Maltais, conseiller du district # 1, soit nommé maire-suppléant pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2015.

QUE la présente résolution soit adressée à la Caisse Desjardins de Clermont, 180 boulevard Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1G1.

5.3 ACCEPTATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2015 RÉSOLUTION NO. 10444-12-14

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 20 h.

- | | | |
|-------------------|-------------------|---------------------|
| ▪ 19 janvier 2015 | ▪ 11 mai 2015 | ▪ 14 septembre 2015 |
| ▪ 9 février 2015 | ▪ 8 juin 2015 | ▪ 13 octobre 2015 |
| ▪ 9 mars 2015 | ▪ 13 juillet 2015 | ▪ 9 novembre 2015 |
| ▪ 13 avril 2015 | ▪ 10 août 2015 | ▪ 14 décembre 2015 |

5.4 EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – DEMANDE DE SUBVENTION 2015 RÉSOLUTION NO. 10445-12-14

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont présente les projets suivants dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2015 :

- Préposé à l'entretien des parcs et terrains
- Préposé à la tonte des pelouses
- animateur – Surveillant loisirs

QUE la présente résolution soit adressée au Centre Service Canada-Québec, Emplois d'été Canada 2014, 1305 rue du Blizzard, Québec G1K 9E4.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 DÉCEMBRE 2014

5.5 VENTE DE TERRAIN À STÉPHANE GRENIER ET LAURIE BERGERON RÉSOLUTION NO. 10446-12-14

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont vend à monsieur Stéphane Grenier et madame Laurie Bergeron, demeurant au 17 rue Beauregard à Clermont, un terrain connu et désigné comme étant le lot 5 172 690 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 1 154,9 mètres carrés, pour un coût total de 24 565,15 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 19 novembre 2014.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Stéphane Grenier et madame Laurie Bergeron, 17 rue Beauregard, Clermont, Québec G4A 0A1 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, notaire, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1H3.

5.6 VENTE DE TERRAIN À LUCE LÉVESQUE ET DAVE HENRY RÉSOLUTION NO. 10447-12-14

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont vend à madame Luce Lévesque, demeurant au 2042, rue Laforest à Alma ainsi qu'à monsieur Dave Henry, demeurant au 1103 rue Champlain à St-Urbain un terrain connu et désigné comme étant le lot 5 172 689 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 1 749,4 mètres carrés, pour un coût total de 37 210,40 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 24 novembre 2014.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Luce Lévesque, 2042 rue Laforest, Alma (Québec) G8B 5V2 et monsieur Dave Henry, 1103 rue Champlain, St-Urbain, Québec G0A 4K0 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, notaire, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1H3.

5.7 MANDAT À BCF AVOCATS D'AFFAIRES RÉSOLUTION NO. 10448-12-14

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DUMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte l'offre de la firme BCF Avocats d'affaires concernant le renouvellement du service de consultation juridique pour l'année 2015 conformément à leur offre en date du 31 octobre 2014 au montant annuel de 1 500 \$ et portant le numéro de pièce P1-2014-12-08.

QUE la présente résolution soit adressée à Me Isabelle Landry, BCF Avocats d'affaires, 900 boul. René-Lévesque Est, Bureau 600, Québec (Québec) G1R 2B5.

**5.8 APPUI AUX DEMANDES ADRESSÉES PAR PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU
RÉSOLUTION NO. 10449-12-14**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est actuellement en processus de révision des garanties d'approvisionnement;

CONSIDÉRANT la situation précaire de l'approvisionnement de l'usine de sciage de Saint-Hilarion et les répercussions engendrées sur l'usine de papier de Clermont;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu en mai 2014 avec la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, madame Caroline Simard, afin de l'informer de la situation critique de l'usine de Saint-Hilarion;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Produits forestiers Résolu adresse une demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en vue d'obtenir une garantie d'approvisionnement d'un volume de bois de 106 525 m³ pour une période de trois à cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE la garantie totale requise est de 192 225 m³ pour deux factions, représentant 75 % des besoins de l'usine qui sont établis à 256 300 m³;

CONSIDÉRANT QUE des sources potentielles sont disponibles pour permettre cette garantie, dont un volume de bois non récolté dans l'unité d'aménagement forestier (UAF) 33051 de 35 000 m³ et tout autre volume rendu disponible dans UAF 33-51;

CONSIDÉRANT QUE cette garantie d'approvisionnement est nécessaire pour assurer le plein fonctionnement de l'usine de Saint-Hilarion et conséquemment avantager l'usine de Clermont par la fourniture de copeaux et éviter des fermetures temporaires et les pertes d'emplois et d'expertise associées à ces fermetures;

CONSIDÉRANT QUE les retombées économiques liées au fonctionnement de ces usines pour la région sont estimées à 60 millions de dollars annuellement et qu'elles se traduisent par le maintien de 300 emplois directs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT, ce qui suit :

QUE la Ville de Clermont appuie les demandes adressées par Produits forestiers Résolu auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin de garantir l'approvisionnement de bois requis pour assurer le fonctionnement des usines de Clermont et de Saint-Hilarion et ainsi conserver les emplois, les retombées économiques et l'expertise dans la région de Charlevoix;

QUE cette garantie d'approvisionnement soit confirmée pour une période de cinq ans afin d'éviter toute situation précaire pour les deux usines de Charlevoix;

QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont demande à la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, madame Caroline Simard, d'entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, afin que les deux usines puissent assurer la pérennité de leur fonctionnement, et ce 12 mois par année;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et à madame Caroline Simard, députée de Charlevoix – Côte-de-Beaupré.

**5.9 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 DE L'OMH DE CLERMONT ET RÉVISION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014
RÉSOLUTION NO. 10450-12-14**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'Habitation de Clermont, pour l'année financière 2015, selon l'approbation du 13 novembre 2014 de la Société d'habitation du Québec :

REVENUS :	170 639 \$
DÉPENSES :	274 258 \$
DÉFICIT :	103 619 \$
PARTICIPATION MUNICIPALE 10 % :	10 362 \$

Également, que la Ville de Clermont accepte les prévisions budgétaires modifiées pour l'année 2014, selon l'approbation du 27 novembre 2014 de la Société d'Habitation du Québec, se détaillant ainsi :

REVENUS :	179 000 \$
DÉPENSES :	304 604 \$
DÉFICIT :	125 604 \$
PARTICIPATION MUNICIPALE 10 % :	12 561 \$

QUE la présente résolution soit adressée à la Société d'Habitation du Québec, 1054 rue Conroy, aile Saint-Amable, 4e étage, Québec, G1R 5E7, à monsieur Benoit Côté, cpa, 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1H4 ainsi qu'à Monsieur Jean Chabot, directeur, Office municipal d'habitation de Clermont, 21 rue Vermont, bureau 208, Clermont Québec, G4A 1H7.

**5.10 SIGNATURE D'UN CONTRAT SOCIAL RELATIF AUX AÎNÉS
RÉSOLUTION NO. 10451-12-14**

ATTENDU QUE la FADOQ les Joyeux Rentiers de Clermont a exprimé le souhait que la municipalité confirme par la signature d'un contrat social, l'importance d'une qualité de vie adéquate pour tous les aînés du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou le maire-suppléant soit mandaté à signer pour et au nom de la Ville de Clermont, le contrat social proposé par la FADOQ, portant le numéro de pièce P2-2014-12-08.

Qu'une copie de ce document soit adressée au réseau FADOQ, 4545 avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec H1V 0B2.

**5.11 ADOPTION DE LA POLITIQUE DES AÎNÉS INCLUANT SON PLAN D'ACTION DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE MADA (MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS)
RÉSOLUTION NO. 10452-12-14**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Clermont a participé à la démarche MADA (municipalité amie des aînés) réalisée collectivement avec la MRC de Charlevoix-Est et les autres municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité amie des aînés vise à contrer l'âgisme, adapter ses politiques, ses services et ses structures, agir de façon globale et intégrée, favoriser la participation des aînés et s'appuyer sur la concertation et la mobilisation de toute la communauté.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 DÉCEMBRE 2014

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette démarche, la municipalité a procédé à un sondage auprès des aînés de son territoire afin de connaître leurs besoins dans différents champs d'action (transports, sécurité, loisirs, habitation, etc.);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à une consultation publique portant sur la politique des aînés et son plan d'action le 2 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT, d'adopter la politique des aînés de la Ville de Clermont et son plan d'action et de participer à son lancement officiel qui sera organisé par la MRC de Charlevoix-Est en début d'année 2015, portant le numéro de pièce P3-2014-12-08.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Mathieu Bilodeau, agent de développement pour la politique des aînés, MRC de Charlevoix-Est, 172 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1G1.

5.12 MENTION DE FÉLICITATIONS AUX MEMBRES DU COMITÉ – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS DE CLERMONT **RÉSOLUTION NO. 10453-12-14**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont adopte en date de ce jour une politique des aînés et un plan d'action pour les années 2015 à 2017;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs mois, des citoyennes et citoyens de Clermont ont offert de leur temps pour travailler à l'élaboration de cette politique, en collaboration avec Mme Solange Lapointe, conseillère municipale responsable de ce dossier ainsi que M. Mathieu Bilodeau, agent de développement à la MRC de Charlevoix-Est, responsable de la politique des aînés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont remercie les membres du comité MADA, soit Mmes Gisette Bergeron, Marthe Audet, Judith Bédard, Francine Larivière, monsieur Georges-Henri Simard ainsi que Mme Solange Lapointe, conseillère municipale et Monsieur Mathieu Bilodeau, agent de développement et les félicite de leur engagement envers la population clermontoise afin d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées de notre municipalité.

5.13 PROJET DE FUSION DES COMMISSIONS SCOLAIRES **RÉSOLUTION NO. 10454-12-14**

CONSIDÉRANT le projet de fusion des commissions scolaires présenté par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), lors de la rencontre avec la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) tenue le 19 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE, le 20 novembre 2014, les commissions scolaires ont été informées des enjeux qui seront considérés dans un éventuel projet de loi, notamment le regroupement de commissions scolaires;

CONSIDÉRANT QUE la région de la Capitale-Nationale se verrait organisée en deux commissions scolaires alors qu'actuellement cinq commissions scolaires occupent cette région administrative;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Charlevoix serait jumelée avec la Commission scolaire des Premières-Seigneuries;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 DÉCEMBRE 2014

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Charlevoix, dont la clientèle est de 3 000 élèves, représenterait environ 7 % de la nouvelle entité proposée par le MELS, dont la clientèle totaliserait 42 000 élèves;

CONSIDÉRANT QU'au terme d'une fusion avec la Commission scolaire des Premières-Seigneuries, la représentativité de la région de Charlevoix serait indéniablement compromise puisque selon les modalités actuelles d'établissement des circonscriptions, Charlevoix représenterait une (1) circonscription sur onze (11) ou douze (12);

CONSIDÉRANT les particularités et les besoins propres à la région de Charlevoix (ruralité, indice de défavorisation, étendue du territoire, présence de l'Isle-aux-Coudres, etc.);

CONSIDÉRANT la culture organisationnelle qui caractérise la Commission scolaire de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont reconnaît la qualité de l'ensemble des services offerts par la Commission scolaire de Charlevoix à la communauté en réponse aux besoins propres de la région;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont reconnaît également la grande capacité de l'organisation à répondre rapidement aux situations particulières et d'exception qui demandent un soutien adapté aux besoins des milieux;

CONSIDÉRANT les nombreux avantages des petits milieux, notamment la facilité de tisser des liens avec les partenaires régionaux au bénéfice de toutes les parties;

CONSIDÉRANT l'importance pour la région de Charlevoix de maintenir des instances décisionnelles sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'importance pour la région de Charlevoix d'avoir sa propre instance dans le domaine de l'éducation (formation générale des jeunes, formation générale des adultes et formation professionnelle) en la Commission scolaire de Charlevoix;

CONSIDÉRANT la capacité de répondre et de soutenir les besoins de formation auprès des entreprises de Charlevoix;

CONSIDÉRANT les facteurs géographiques particuliers du territoire de Charlevoix ainsi que l'étendue actuelle de la Commission scolaire de Charlevoix, soit de Petite-Rivière-Saint-François à Baie-Sainte-Catherine, et ce, incluant l'Isle-aux-Coudres dont l'accès n'est possible que par traversier;

CONSIDÉRANT la distance et les caractéristiques des territoires qui séparent la Commission scolaire de Charlevoix des commissions scolaires limitrophes, notamment la Commission scolaire des Premières-Seigneuries (150 kilomètres du siège social de Québec et de la traversée de la municipalité de Saint-Tite-des-Caps);

CONSIDÉRANT l'importance que représente le maintien des petites écoles pour la survie des villages de Charlevoix (la Commission scolaire de Charlevoix compte trois (3) écoles de moins de 40 élèves, sept (7) écoles de 41 à 90 élèves et cinq (5) écoles de 91 à 312 élèves);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est compte neuf (9) écoles qui offrent des services d'enseignement de niveau primaire et secondaire ainsi que des services complémentaires de qualité à 1 632 élèves;

CONSIDÉRANT QUE les écoles primaires représentent le « cœur du village » en étant une plaque tournante pour l'attrait de nouvelles familles et l'équilibre des générations;

CONSIDÉRANT QUE le partenariat avec le milieu de Charlevoix est facilité par des instances propres à la région et une collaboration de proximité par exemple avec le Centre de santé et des services sociaux, les municipalités et la MRC de Charlevoix et que la région est reconnue pour sa mobilisation collective à soutenir la réussite des jeunes de Charlevoix grâce entre autres au Comité de réussite éducative en Charlevoix (COREC);

CONSIDÉRANT QUE l'occupation du territoire au Québec est un enjeu qui oblige la considération de facteurs particuliers liés aux régions et la nécessité de moduler les mesures prises par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*, décrétée par le Parlement du Québec, précise à l'article 5, alinéa 5, l'importance du principe d'action gouvernementale modulée qui se définit comme suit : l'action gouvernementale est modulée pour tenir compte de la diversité et de la spécificité des territoires ainsi que de la recherche de l'équité entre les territoires et les collectivités;

CONSIDÉRANT QU'une éventuelle fusion aurait des impacts tant socioculturels que socioéconomiques pour le milieu de Charlevoix qui se traduirait, entre autres, par des pertes d'emplois et du siège social, mais aussi en perte de main-d'œuvre qualifiée au profit des autres régions et des grands centres;

CONSIDÉRANT QUE la planification stratégique 2010-2015 de la Commission scolaire de Charlevoix a été adoptée par le conseil des commissaires et approuvée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Charlevoix, dès 2010, faisait déjà valoir dans sa planification stratégique 2010-2015, l'orientation suivante : « Assurer la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles nécessaires à la poursuite de la mission de la Commission scolaire de Charlevoix ainsi que la valeur affirmée du sentiment d'appartenance à Charlevoix »;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Charlevoix a déjà participé à la fusion des commissions scolaires en 1998;

CONSIDÉRANT QUE cette fusion entre la Commission scolaire du Gouffre et la Commission scolaire Laure-Conan a été facilitée par le fait qu'elle unissait deux entités liées à l'identité de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont appuie l'ensemble des démarches de la Commission scolaire de Charlevoix afin de se faire reconnaître :

- Un statut d'exception auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour le maintien de son autonomie complète;
- Un financement modulé et adéquat qui lui permettra d'assurer son développement durable et sa viabilité à long terme.

Il est également résolu qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Yves Bolduc, à la députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré, madame Caroline Simard et à la directrice générale de la Commission scolaire de Charlevoix, madame Martine Vallée.

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 AUTORISATION DE SIGNATURE / CHEMIN DU FRICHE RÉSOLUTION NO. 10455-12-14

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 DÉCEMBRE 2014

ATTENDU QUE dans le cadre du projet routier de la côte du Calvaire, le ministère des Transports du Québec a procédé à la modification du profil de la route 138, forçant la fermeture d'une partie du chemin du Friche;

ATTENDU QU'une parcelle de terrain de l'ancien tracé du Chemin du Friche devait être cédé à madame Louise Sheehy ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont cède à madame Louise Sheehy, demeurant au 243 boulevard Notre-Dame à Clermont, le lot 5 478 369, au cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont;

QUE monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence, monsieur Daniel Desmar-teaux, directeur général adjoint soient autorisés à signer tous les documents requis à cet effet.

Les honoraires professionnels requis au dossier seront assumés par le Ministère des transports du Québec.

QUE la présente résolution soit adressée au Ministère des Transports du Québec.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME RÉSOLUTION NO. 10456-12-14

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement no. 360-91 constituant un comité d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 du règlement no. 360-91 prévoit le renouvellement des mandats de 2 ans des membres du comité;

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT QUE l'article 12 du règlement no. 360-91 prévoit la nomination du président du comité d'urbanisme par le conseil municipal;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DUMENT RÉSOLU QUE :

- Madame Marjolayne Gaudreault, monsieur Germain Gaudreault et madame Solange Lapointe soient nommés membres du comité d'urbanisme, aux sièges nos 1, 3 et 5 pour un mandat de 2 ans, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016 et;
- monsieur Éric Maltais, conseiller et membre au siège no. 4 du comité d'urbanisme soit nommé président du comité d'urbanisme de la Ville de Clermont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

QUE la présente résolution soit adressée à tous les membres du comité d'urbanisme de la Ville de Clermont, ainsi qu'à monsieur Julien Lavoie, inspecteur municipal.

7.2 INSTALLATION D'ENSEIGNES – 76 RUE DES ÉRABLES RÉSOLUTION NO. 10457-12-14

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme prennent connaissance d'une demande de PIIA concernant l'installation de deux enseignes au

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 DÉCEMBRE 2014

mur et du remplacement d'une enseigne sur poteau pour le commerce situé au 76 rue des Érables.

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-438-13;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2014-12-352, les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil municipal l'acceptation du projet d'installation d'enseignes proposé;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LA-POINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal accepte le projet d'installation d'enseignes au 76 rue des Érables.

QUE la présente résolution soit adressée à Pharmacie Brunet Steeve Simard, 76 rue des Érables, Clermont (Québec) G4A 1G3 ainsi qu'à Julien Lavoie, inspecteur municipal.

7.3 INSTALLATION D'ENSEIGNE – 100 BOULEVARD NOTRE-DAME RÉSOLUTION NO. 10458-12-14

CONSIDÉRANT QUE Les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance d'une demande concernant l'installation d'une enseigne sur poteaux pour le commerce situé au 100 boulevard Notre-Dame.

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-438-13;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2014-12-353, les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil municipal l'acceptation du projet d'installation d'enseigne proposé;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal accepte le projet d'installation d'enseigne au 100 boulevard Notre-Dame.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Serge Bouchard, propriétaire, 80 chemin du Moulin, St-Hilarion (Québec) G0A 3V0 ainsi qu'à Julien Lavoie, inspecteur municipal.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 NOMINATION D'UN POMPIER VOLONTAIRE RÉSOLUTION NO. 10459-12-14

ATTENDU QUE depuis quelques mois, plusieurs pompiers volontaires travaillent à l'extérieur de Clermont;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à une nouvelle nomination afin de garder un nombre suffisant de pompiers volontaires;

ATTENDU QUE monsieur Jean-François Belley, demeurant au 57 rue Lapointe à Clermont a manifesté le désir de se joindre à l'équipe des pompiers volontaires de Clermont et que l'Association des pompiers recommande ce candidat;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont procède à la nomination de M. Jean-François Belley à titre de pompier volontaire.

QUE la présente résolution soit adressée à Monsieur Jean-François Belley, 57 rue Lapointe, Clermont (Québec) G4A 1A1 ainsi qu'à Monsieur Pierre Boudreault, directeur du service des incendies de la Ville de Clermont.

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1 CONFORMITÉ À LA LOI SUR L'ÉTHIQUE RÉSOLUTION NO. 10460-12-14

ATTENDU QUE le règlement no. VC-424-11 sur le Code d'Éthique et de déontologie des élus municipaux est entré en vigueur le 23 novembre 2011;

ATTENDU QUE l'article 5 du règlement prévoit la déclaration obligatoire de tout avantage qui excède 200 \$ et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par le paragraphe 2 qui stipule : *d'accepter tout avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité;*

ATTENDU QUE la directrice générale doit tenir un registre public de ces déclarations et le déposer lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU d'accepter le dépôt du registre des déclarations obligatoires par les membres du conseil municipal pour l'année 2014, sur lequel il n'y a aucune déclaration.

11. COMPTES

11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE NOVEMBRE 2014 RÉSOLUTION NO. 10461-12-14

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU de ratifier les déboursés de novembre 2014 au montant de 220 113,41 \$ ainsi que le versement des salaires de novembre 2014 au montant de 64 666,12 \$ et portant le numéro de pièce P4-2014-12-08.

11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 30-11-2014 RÉSOLUTION NO. 10462-12-14

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de novembre 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2014 et autorise la directrice générale ou son rempla-

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 DÉCEMBRE 2014

çant à procéder au paiement des comptes au montant de 36 368,34 \$ et portant le numéro de pièce P4-2014-12-08.

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense décrite par la présente résolution est projetée par le conseil.

Certificat de crédit no. 2014-12-1761

Directrice générale et secrétaire-trésorière

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

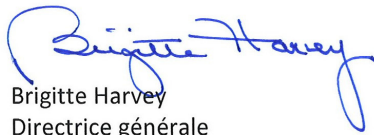
**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 10463-12-14**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE
l'assemblée soit levée à 20 h 35.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale